



Le Centre d'Études Jacques Georgin est un centre d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles

ASBL Centre d'Études Jacques Georgin – 127, Chaussée de Charleroi à 1060 Bruxelles

N° d'entreprise : 0412.759.942. – RPM : Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. BE30 7320 3232 6111

Note d'analyse 3-25 du Centre d'études Jacques Georgin

« Comprendre et désamorcer les dynamiques de violence au sein des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Bruxelles, le 13 juin 2025

Christophe DUBOIS, Directeur du Centre d'études Jacques Georgin

Avant-propos

Dans une logique d'éducation permanente, qui vise à mobiliser et valoriser l'expertise de terrain, cette note d'analyse prend appui sur le décret « climat scolaire » adopté en avril 2023 par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et sur le travail quotidien des acteurs de terrain (référents « climat scolaire » dans les établissements, psychologues des Centres PMS, formateurs de l'ASBL Ligue de l'Enseignement, animateurs de l'ASBL Vie Féminine, etc.). L'Observatoire du climat scolaire de la FWB, créé par ce même décret, centralise depuis 2023 les données relatives aux situations de violence et de harcèlement et accompagne les écoles dans la mise en œuvre de dispositifs de prévention et d'intervention.

Pour nourrir cette réflexion de ressources fiables et comparables, nous nous appuyons sur :

- les rapports et bases de données de l'Observatoire du climat scolaire de la FWB (2023) ;
- les résultats de l'enquête PISA 2022 de l'OCDE, qui mesurent la prévalence des violences scolaires et leurs déterminants socio-économiques ;

- le Handbook for School Violence and Bullying Prevention de l'UNESCO (2019) et les recommandations de l'OCDE en matière de bien-être à l'école.

À partir de ces fondations, la présente note d'analyse se propose de :

1. décrire les différentes formes de violence en milieu scolaire ;
2. analyser leurs causes principales ;
3. présenter leur répartition démographique et socio-économique ;
4. comparer la situation de la FWB à celles de la France et des Pays-Bas ;
5. dégager des pistes de solutions applicables dans une démarche d'éducation permanente et de co-construction locale.

1. Formes de violence en milieu scolaire

La violence en milieu scolaire se décline selon plusieurs registres. D'une part, la **violence physique** regroupe les coups, bousculades et bagarres qui surviennent le plus souvent dans les espaces ouverts (cour de récréation, couloirs) : ainsi, en octobre 2023 à l'Athénée royal de Liège, une rixe entre deux groupes d'élèves a entraîné la suspension de quatre jeunes et l'instauration immédiate d'un protocole de médiation en salle polyvalente (Université de Paix). Parallèlement, la **violence verbale et psychologique** — insultes, moqueries, menaces et diffusion de rumeurs — mine l'estime de soi : en 2024, une école primaire de Charleroi a dû réagir après la création d'un groupe WhatsApp anonyme diffusant chaque semaine des « blagues » ciblant un élève, entraînant l'activation d'un signalement via la plateforme de l'Observatoire du climat scolaire (Pacte pour un enseignement d'excellence).

Le **cyberharcèlement** apparaît comme une extension numérique de ces agissements: en janvier 2025, la diffusion d'une photo compromettante sur Snapchat à Schaerbeek a déclenché une enquête du Centre PMS et le lancement d'ateliers de prévention numérique (FAPEO). Plus grave encore, les **violences sexuelles** — attouchements et propos à connotation sexuelle non désirés — restent trop souvent taboues : au Collège Saint-Servais (Liège), deux élèves ont déposé plainte pour attouchements en mars 2024, poussant l'établissement à organiser de toute urgence une formation du personnel sur ce type de violences (FAPEO). Enfin, les **atteintes aux biens** — vols ou dégradations de matériel scolaire ou personnel — peuvent paraître moins « visibles » mais affectent profondément le sentiment de sécurité : plus de 15 téléphones portables ont ainsi disparu à l'école fondamentale de Verviers durant l'année 2023-24, ce qui a conduit à l'installation de casiers sécurisés et à l'adoption d'une charte d'utilisation.

2. Causes principales

La survenue de comportements violents à l'école s'explique avant tout par des **inégalités socio-économiques** : les élèves issus des milieux les plus défavorisés, exposés à un stress familial accru et à l'instabilité résidentielle, déclarent jusqu'à 20 % de harcèlement fréquent, contre moins de 15 % pour ceux du quartile socio-économique le plus élevé. Un **climat scolaire mal structuré**, dépourvu de règles claires ou de suivi régulier des incidents, favorise lui aussi l'agression : les établissements jugés « dysfonctionnels » enregistrent un taux de bullying supérieur de 6 points à la moyenne.

Au plan personnel, **les contextes familiaux** marqués par des styles éducatifs autoritaires ou négligents, ou par des problèmes de santé mentale non traités, renforcent la vulnérabilité des élèves : la FAPEO souligne que la violence éducative utilisée à la maison est fréquemment reproduite à l'école. Par ailleurs, **l'usage non encadré du numérique** — plus de 30 % des jeunes déclarent passer plus de deux heures par jour sur les réseaux sociaux — alimente le cyberharcèlement, tant à domicile qu'en classe. Enfin, **les normes culturelles et les dynamiques de groupe** (hiérarchies informelles,

« machisme » en récréation) sont corrélées à une montée de la violence verbale, notamment chez les garçons.

3. Répartition démographique et socio-économique

Le **statut socio-économique** (SES) reste un facteur discriminant : les élèves des deux premiers quartiles ESCS sont victimes de harcèlement fréquent à hauteur de 28%, alors que ce taux tombe à 12 % pour les deux quartiles supérieurs. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 20 % des élèves signalent des violences « quelques fois par mois ».

La répartition par **genre** se montre contrastée : les garçons subissent davantage de violences physiques et de bagarres, tandis que les filles sont plus souvent victimes de violences relationnelles (moqueries, exclusions) et de cyberharcèlement. Quant à **l'âge**, on observe une hausse marquée du harcèlement à l'entrée du secondaire : moins de 15 % des 12–13 ans rapportent des violences fréquentes, contre près de 25 % chez les 15 ans. Enfin, **le contexte migratoire** joue également un rôle: les enfants de première génération migrante déclarent un mal-être et un harcèlement supérieurs de 4 points à la moyenne nationale.

4. Comparaison internationale

La FWB se situe à un niveau comparable à la moyenne OCDE : 20 % des élèves y déclarent subir un harcèlement « quelques fois par mois ». En **France**, ces taux s'élèvent à 24 % pour les filles et 20 % pour les garçons, en légère hausse malgré l'introduction en 2023 de « cours d'empathie » et de sanctions renforcées . Les **Pays-Bas**, quant à eux, enregistrent un taux de 13 % pour les deux genres, nettement inférieur à la moyenne. Ces différences s'expliquent par l'ancienneté et la rigueur des plans de prévention : la loi anti-harcèlement néerlandaise (2015) impose à chaque école un plan validé par les autorités et un système de signalement numérique performant.

5. Quelles solutions ?

5.1. Renforcement des politiques et de la gouvernance scolaires

La mise en place, dès la rentrée 2023-2024, d'un **programme-cadre** piloté par l'Observatoire du climat scolaire a permis à 118 établissements volontaires de bénéficier d'un diagnostic externalisé et d'un accompagnement sur quatre ans. À l'École communale Princesse Elisabeth (Charleroi), ce diagnostic a révélé un taux élevé de moqueries : il a conduit à la refonte du règlement d'ordre intérieur et à l'installation d'un canal de signalement anonyme.

La nomination d'un référent « climat scolaire » dans chaque établissement, chargé de présider un comité de pilotage trimestriel, renforce le **leadership local**. Dans plusieurs athénées royaux de Namur et Liège, ce référent dispose d'une décharge horaire et d'un budget spécifique pour coordonner enseignants, élèves, parents et services psychosociaux.

Parallèlement, des **conventions interservices** formalisées entre l'Administration de l'Enseignement, l'Aide à la Jeunesse, le Service d'Accueil et d'Insertion et la police de proximité garantissent un inter-référencement systématique des situations graves (violences sexuelles, menaces). À l'Athénée royal de Virton, une cellule de crise réunit en moins de 48 heures psychologue scolaire, assistante sociale et policier-détective pour accompagner la victime et proposer un stage de responsabilisation à l'auteur.

5.2. Formation et soutien aux équipes éducatives

Pour outiller les enseignants face aux conflits et aux violences, l'ULB et l'ASBL Ligue de l'Enseignement ont développé, depuis 2023, un **certificat de médiation scolaire** (30 heures) et des journées « jeux de rôle en milieu scolaire ». Près de 50 enseignants ont ainsi pu s'entraîner aux interventions rapides avec des psychologues et comédiens professionnels.

Afin de prévenir l'épuisement professionnel, des **groupes de parole** bi-mensuels, animés par l'Observatoire, accueillent les personnels confrontés à des crises. À l'Athénée royal de Schaerbeek, ce dispositif réunit une dizaine d'enseignants et favorise l'entraide. Le **tutorat pair-à-pair**, enfin, associe chaque nouveau professeur à un collègue expérimenté pour un suivi mensuel et des retours de pratiques ciblés.

5.3. Approche centrée sur le développement socio-émotionnel des élèves

Le déploiement du programme finlandais **KiVa** dans 20 écoles primaires de la FWB (dès septembre 2024) illustre l'intégration des compétences socio-émotionnelles (empathie, gestion du stress). À l'École fondamentale de Liège-Centre, un module hebdomadaire « Je coopère » mobilise le théâtre forum pour travailler l'écoute active et la résolution de conflits.

Le **peer support**, sous forme d'élèves-référents formés à la médiation, complète cette offre : au Collège Pater (Namur), 15 volontaires accompagnent leurs camarades dans la cour de récréation et signalent précocement les tensions. L'instauration de **cercles restauratifs**, inspirés de l'expérience du Toronto District School Board, permet par ailleurs de réunir auteur et victime autour d'un médiateur pour apporter reconnaissance, réparation et réintégration.

5.4. Partenariat avec les familles et les acteurs de la société civile

La réussite des actions de prévention passe par la **sensibilisation des parents** : en mars 2025, la Ligue de l'Enseignement a réuni 200 participants à un webinar « Parents acteurs du numérique » et diffusé des guides pratiques co-édités avec Vie Féminine sur la gestion de la colère et la prévention du harcèlement en ligne.

Les **activités extrascolaires** menées en été 2024, en collaboration avec des centres de jeunesse et ASBL sportives, ont offert à des élèves à risque des stages d'estime de soi par le sport collectif. Dans le même esprit, la police de proximité de Charleroi anime depuis 2023 des ateliers « citoyenneté et respect mutuel » en école primaire, facilitant le dialogue avant toute procédure disciplinaire.

Bibliographie

- **Fédération Wallonie-Bruxelles – Observatoire du climat scolaire**
« Programme-cadre et diagnostic du climat scolaire 2023-2024 », site officiel de l'Administration de l'Enseignement de la FWB, consulté juin 2025.
- **Organisation de coopération et de développment économiques (OCDE)**
PISA 2022 Results (Volume III): Students' Well-being, OECD Publishing, janvier 2025.
- **UNESCO**
Handbook for School Violence and Bullying Prevention, UNESCO Publishing, 2019.
- **Université libre de Bruxelles (ULB)**
Certificat « Gestion non-violente des conflits et médiation scolaire », ULB-Formation continue, 2024.
- **ASBL Ligue de l'Enseignement**
Journées « Jeux de rôle en milieu scolaire », rapports d'activités 2023–2024.
- **Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)**
Rapport sur les pratiques disciplinaires familiales et leur impact à l'école, 2024.
- **University of Turku (Finlande)**
KiVa Antibullying Program : description et manuel d'implémentation, 2022.
- **Toronto District School Board (Canada)**
Restorative Practices in Schools: Program Evaluation, TDSB Research Department, 2021.
- **Ligue de l'Enseignement & Observatoire FWB**
Brochures thématiques « Prévenir le harcèlement en ligne » et « Gérer la colère à la maison », coédition 2024.
- **Université catholique de Louvain (UCLouvain)**
Projet d'évaluation indépendante du programme-cadre FWB (study protocol), 2025–2028.
- **Ministère de l'Éducation nationale (France)**
Décret « cours d'empathie » et loi renforçant la lutte contre le harcèlement scolaire, 2023.
- **Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap (Pays-Bas)**
National anti-bullying policy and reporting system, 2015 (mise à jour continue).